



Le Concours Globe-Trotter - Randonnée & Évasion Nature 2019

**L'Association les Randofolies organise le « Concours Globe-Trotter »,
à l'occasion du salon de la Randonnée Nature et Évasion.
Il récompensera des projets de voyage nature.**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Le «Concours Globe-Trotter» est organisé par l'association les Randofolies, à l'occasion du Salon de la Randonnée Nature & Évasion les 22, 23 et 24 février 2019.

Article 2 : Le concours est ouvert à toute personne majeure présentant un voyage se déroulant entre Mars 2019 et février 2020. Ce voyage ou défi-aventure (non motorisé) se déroule en itinérance, à pied, à vélo ou VTT, à cheval, en canoë, en kayak, etc. et ne dépasse pas une durée de 6 mois. Il doit comporter une dimension humaine remarquable.

Article 3 : Le projet doit être déposé avant le 31 janvier 2019, sous forme d'une présentation synthétique n'excédant pas une double page (papier ou informatique). Un paragraphe sera consacré au budget prévisionnel. Les informations pour l'envoi sont à la fin du présent règlement. L'expéditeur mentionne ses coordonnées complètes afin que l'association organisatrice puisse, si besoin, demander des explications complémentaires.

Article 4 : Un jury composé de membres de l'association et de partenaires dont les compétences sont reconnues en matière de voyages et de randonnées se réunira le dimanche 24 février 2019 au cours du salon de la Randonnée Nature et Évasion à Rennes. Chaque candidat retenu viendra présenter son projet pendant trois minutes et répondra aux questions du jury pendant cinq minutes. Douze projets au plus seront retenus pour être présentés au jury le dimanche 24 février. S'il y a plus de 12 dossiers reçus avant le 1er janvier 2019, l'association organisatrice effectuera une pré-sélection entre le 1er janvier et le 1er février 2019. Tous les candidats seront informés pendant cette période.

Article 5 : À l'issue des délibérations du jury le 24 février 2019, des prix seront attribués. 500 (cinq cents) euros au premier, 200 (deux cents) euros au deuxième. D'autres prix pourront être attribués en fonction des aides des partenaires de l'association. Les prix seront versés par l'association les Randofolies, après le démarrage effectif du projet.

Article 6 : Les bénéficiaires des projets primés s'engagent à venir présenter gracieusement la réalisation de leur défi globe-trotter soit sous forme de conférence, soit sous forme de film, lors de l'édition du salon de la Randonnée Nature & Évasion suivant la fin de leur voyage.

Article 7 : L'envoi d'un dossier pour participer à la sélection du Concours Globe-Trotter vaut acceptation du présent règlement qui est téléchargeable librement, en intégralité, sur le site internet www.lesrandofolies.com. L'adresse pour déposer les dossiers de participation est la suivante :

DÉFI GLOBE-TROTTER - SALON RANDONNÉE NATURE ET ÉVASION

Librairie ARIANE - 20 rue du capitaine Dreyfus - 35000 Rennes

ou

contact@lesrandofolies.com

L'association se réserve le droit d'annuler le concours sans contrepartie si le nombre de participants n'est pas suffisant.